

Avis de la commission culture

Pièces à fournir avec la demande de pré-réservation

Pour tous

- ✓ Attestation police d'assurance responsabilité civile de l'année en cours couvrant l'évènement dans les lieux utilisés.
- ✓ Une caution de **250 €** par chèque sera demandée pour la sono (MICRO)
- ✓ Une caution de **250 €** par chèque sera demandée pour les expositions
- ✓ Une caution de **310 €** par chèque sera demandée pour les spectacles

Pour les associations :

- ✓ Copie des statuts + déclaration au Journal Officiel

Conditions d'occupation

Important : pour les manifestations du week-end les clés de la salle doivent être récupérées à l'accueil de la mairie le vendredi soir avant 17 heures et rendues le soir dans la boîte aux lettres de l'état civil.

- ✓ Obligation de se conformer à la réglementation en vigueur quant à l'affichage et au bruit
- ✓ Obligation de maintenir la porte fermée en cas de fonctionnement du chauffage ou de la climatisation
- ✓ Licence provisoire obligatoire dans le cas d'une buvette payante (à demander à la mairie)
- ✓ Un état des lieux sera effectué avant et après la location
- ✓ Les prix s'entendent à la journée - **sous location interdite**
- ✓ Bâtiment sous alarme tous les jours de 22 h à 5 h et le dimanche toute la journée
- ✓ Pas de stationnement devant l'entrée du bâtiment

Date :

Signature :

Service Réservation des salles

**1 Place du Bourguet
04301 FORCALQUIER**